

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Présents : 45

Absents : 12

Pouvoirs : 8

Votants : 53

L'An deux mil vingt-six,

Le 1^{er} juillet à 19h00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire

Étaient présents :

- | | | |
|------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. Arnaud-Rodrigue ADONON, | 16. Sandrine DRUAIS, | 32. Catherine MIKLARZ |
| 2. Elise ALVES-CERDEIRA, | 17. François EVRARD, | 33. Véronique MONFILLIATRE, |
| 3. Sébastien ANDRIEUX, | 18. Nathalie FAUVEL, | 34. Eric OTTENWALTER |
| 4. Stéphanie APOSTOLY, | 19. Daniel FOUCHER, | 35. Michel OZANNE |
| 5. Xavier BALAGUERIE, | 20. Ophélia GAVELLE | 36. Catherine PILTON, |
| 6. Tony BARBIER, | 21. Thomas GREUET | 37. Laura PONTY |
| 7. Guillaume BERTRAND, | 22. Jihen HAMMAMI | 38. Eric PORTIER, |
| 8. Angéline BYLYKBASHI, | 23. Isabelle HAUTEMER, | 39. Bruno QUEMENER, |
| 9. Richard CARILLET, | 24. Pascal HEMET, | 40. Claire REGNOUF, |
| 10. Fabrice CAUDY, | 25. Patrick HERICHE, | 41. Isabelle RIHOUAY, |
| 11. Fernand CHANSEAUME, | 26. Michel JOUYET, | 42. Alain RIOU |
| 12. Catherine CREPIN-LEPAGE, | 27. Cathy KOMORNICZAK, | 43. Marie ROUSSEAU |
| 13. Patricia DARBO, | 28. Emmanuelle LAVAL, | 44. Michèle SEMBEL, |
| 14. Natacha DE BEAUDRAP, | 29. Stéphanie LEPINE | 45. Jean-Philippe TROUILLET |
| 15. Rénauld DELALIN, | 30. Marion LERIGOLEUR, | |
| | 31. Paul MERCIER, | |

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Bruno BLAHIC donne pouvoir à Angéline BYLYKBASHI

Emmanuel BOURDON donne pouvoir à Daniel FOUCHER

Bernard DURDANT donne pouvoir à Michel OZANNE

Victoria GUILABERT donne pouvoir à Elise ALVES CERDEIRA

Michel MOISY donne pouvoir à Pascal HEMET

Patrice NOEL donne pouvoir à Catherine PILTON

Fabien RICHARD donne pouvoir à Michel JOUYET

Nathalie SENECAI donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON

Etai(en)t absent(e)s : Jennifer FAIRBANK, Benjamin LE CARNEC, Lucie LOISTRON, Lisa PEPE

Secrétaire de séance : Thomas GREUET

N° DEL-2026-084 : Modifications temps de travail de plusieurs postes et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services municipaux afin de répondre aux besoins liés à l'ouverture du nouveau groupe scolaire d'Écos, à la fermeture du périscolaire de Panilleuse et à l'organisation du transport scolaire entre Panilleuse et Tourny ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de modifier la durée hebdomadaire de service de certains emplois permanents ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** la durée hebdomadaire des postes et de procéder à la mise à jour du tableau des emplois comme suit :

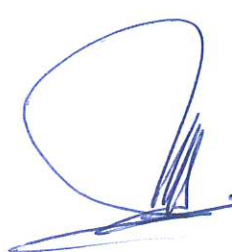
Postes à modifier	Modification	Motif	Date d'effet
Adjoint territorial d'animation 6/35	Augmenter la durée hebdomadaire de service à 9,5/35	Encadrement Bus Panilleuse - Tourny	01/09/2026
Adjoint territorial d'animation 6/35	Augmenter la durée hebdomadaire de service à 18,5/35	Besoin supplémentaire ATSEM Tourny	01/09/2026
Adjoint territorial d'animation 15/35	Réduire la durée hebdomadaire de service à 6/35	Fermeture périscolaire panilleuse	01/09/2026
Adjoint territorial d'animation 15/35	Augmenter la durée hebdomadaire de service à 21,35/35	Besoin supplémentaire ATSEM Tourny	01/09/2026
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe 28,5/35	Augmenter la durée hebdomadaire de service à 34/35	Nouvelle organisation avec passage en self pour le nouveau groupe scolaire d'Ecos	01/09/2026

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à procéder à toutes formalités et à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération,

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le

Et de la télétransmission
en Préfecture le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

